

Annexe 2

Documents Préalables

I. Documents préalables à la signature du Crédit-Bail

Le Crédit-Preneur devra remettre l'ensemble des documents dont la liste figure ci-dessous préalablement à la date de signature du présent contrat :

2. Statuts et extraits K-bis

une copie certifiée conforme par un représentant du Crédit-Preneur dûment habilité, des statuts à jour, d'un extrait K-Bis, et d'un état des procédures collectives du Crédit-Preneur datant de moins de un (1) mois ainsi qu'un document attestant que le capital social a été intégralement libéré.

3. Délibérations des organes sociaux

une copie certifiée conforme par un représentant du Crédit-Preneur dûment habilité, du procès-verbal des délibérations des organes sociaux du Crédit-Preneur autorisant la conclusion du Crédit-Bail et des Documents de Financement.

4. DSP

une copie certifiée conforme par un représentant du Crédit-Preneur dûment habilités de la DSP ainsi qu'une copie de la délibération du conseil de communauté de la DSP autorisant la signature de la DSP et du procès-verbal de substitution du Crédit-Preneur au groupement URBASER/VALORGA au titre de la DSP.

5. Bail à Construction

une copie certifiée conforme par un représentant du Crédit-Preneur dûment habilité, du Bail à Construction.

6. Documents de Financement

une copie originale des Documents de Financement suivants dûment signés par les entités qui y sont parties :

- (a) le Bail à Construction Cédé ;
- (b) le CPI ;
- (c) la Garantie d'Achèvement et de Paiement accompagnée d'une opinion juridique relative à la capacité d'URBASER de consentir une telle garantie ;
- (d) le Bordereau de Cession relatif aux Redevances Financières ;
- (e) le Bordereau de Cession relatif aux Créances Subsidiaires ;
- (f) la Lettre de Confort, accompagnée d'une opinion juridique relative à la capacité d'URBASER de signer une telle lettre ;
- (g) la Convention de Sponsor.

7. Frais

Versement de l'ensemble des frais (et notamment les frais de rédaction du Crédit-Bail et le frais de publication) ont été versés par le Crédit-Preneur.

II. Documents préalables à la prise d'effet du Crédit-Bail

8. Convention Tripartite

une copie originale de la Convention Tripartite signée par les entités qui y sont parties.

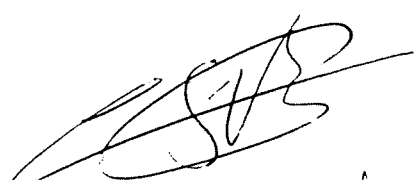
9. Acte d'Acceptation de la Cession des Redevances Financières

une copie originale de l'Acte d'Acceptation de la Cession des Redevances Financières dûment signé par la CUMPM, accompagnée d'une copie de la délibération de la CUMPM, satisfaisante tant sur la forme que sur le fond, autorisant son Président à signer l'Acte d'Acceptation de la Cession des Redevances Financières.

10. Attestations d'Assurance

les attestations d'Assurances relatives aux Assurances souscrites pour les opérations de construction, accompagnées des copies (i) des polices d'Assurances satisfaisantes tant sur la forme que sur le fond et (ii) des certificats d'acquît des primes.

11. Garantie de l'Ecart d'Indemnisation en Cas de Reprise
d'original de la Garantie de l'Ecart d'Indemnisation en Cas de Reprise prévue à l'Article 25.1 (le cas échéant) conformément au projet figurant en Annexe 8 -1.


J. L. B. Benhassen
10/11/2007

12. Garantie des Recours

d'original de la Garantie des Recours prévue à l'Article 25.2 conformément au projet figurant en Annexe 9 -1.


J. L. B. Benhassen
10/11/2007

13. Avis juridique de capacité pour le signataire de la Garantie d'Ecart d'Indemnisation en Cas de Reprise et la Garantie des Recours dans la même forme et dans les mêmes stipulations que celles de l'Avis juridique du 16 juillet 2007

117752-0019


J. L. B. Benhassen
10/11/2007